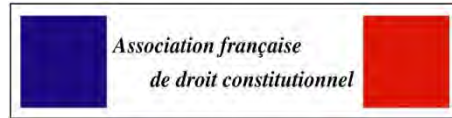


# Journée d'études décentralisée de l'AFDC



## « Droit international et démocratie »

Université de Bourgogne  
UFR Droit et Science politique

**Dijon - 20 septembre 2013**  
Amphithéâtre de la Maison des Sciences de l'Homme



## L'impact du droit international sur la démocratie au niveau interne

*Sous la Présidence de Bertrand Mathieu  
Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne  
Président de l'AFDC*

9h Ouverture

### 9h15 INFLUENCES

◆ La démocratie comme modèle d'organisation constitutionnelle au Kosovo : quelle influence du droit international ?

**Hamza CHERIEF**, Docteur de l'Université de Bourgogne

◆ L'influence des organisations européennes et internationales sur les systèmes électoraux nationaux des pays en voie de démocratisation

**Alexandra GOUJON**, Maître de Conférences à l'Université de Bourgogne

◆ La protection constitutionnelle des droits des minorités en Amérique Latine sous l'influence du droit international

**Sylvain NIQUÈGE**, Maître de Conférences à l'Université de Bourgogne

◆ Les interactions des contrôles de constitutionnalité et de conventionalité dans la protection des droits fondamentaux

**Anne-Laure CASSARD-VALEMBOS**, Maître de Conférences à l'Université de Bourgogne

10h45 Débat - Pause

### 11h15 TENSIONS

◆ L'universalisation de la légitimité démocratique ?

**Charalambos APOSTOLIDIS**, Professeur à l'Université de Bourgogne

◆ L'incompatibilité entre souveraineté et démocratie

**Monique CHEMILLIER-GENDREAU**, Professeur émérite à l'Université Paris VII-Diderot

12h15 Débat - Déjeuner

## L'apport du constitutionnalisme à la mutation démocratique du droit international

*Sous la Présidence de Dominique Rousseau  
Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne  
Président du Conseil scientifique de l'AFDC*

### 14h CONFLUENCES

◆ Le recours à la fiction comme instrument de légitimation démocratique

**Thomas FAIVRE**, Doctorant à l'Université de Bourgogne

◆ Le Congrès de la Ligue des droits de l'Homme (Dijon - 1936) : une source d'inspiration décisive pour le droit constitutionnel et le droit international

**Joël MEKHANTAR**, Professeur à l'Université de Bourgogne

◆ L'élaboration des traités, un processus législatif ?

**Hélène TOURARD**, Maître de Conférences à l'Université de Bourgogne

15h15 Débat - Pause

### 15h45 PERSPECTIVES

◆ La démocratisation du processus de décision des organisations internationales

**Fanny MALHIÈRE**, Maître de Conférences à l'Université de Bourgogne

◆ La construction d'une cour constitutionnelle internationale

**Yadh BEN ACHOUR**, Professeur et ancien Doyen de la Faculté de Tunis, ancien Président de la Haute instance, membre du Comité des droits de l'homme des Nations Unies

16h30 Débat - Conclusions

Le mouvement d'internationalisation du droit constitutionnel invite à s'interroger sur la démocratie comme composante essentielle du constitutionnalisme.

Le droit international constitue en effet une contrainte qui pèse sur l'exercice de la démocratie au niveau national. L'influence du droit international sur le droit constitutionnel des États s'exerce tant sur le pouvoir constituant que sur les pouvoirs constitués. Le pouvoir constituant est désormais encadré par le droit international qui parfois impose aux États un modèle d'organisation et dicte l'écriture des normes constitutionnelles. Les pouvoirs constitués sont également tenus d'adopter des normes compatibles avec les engagements internationaux de l'État. La pression du droit international en faveur de la démocratie et des droits de l'homme a des répercussions sur la vie politique nationale, sur la désignation des gouvernants notamment, et sur la protection juridictionnelle des droits, grâce aux inspirations extérieures des jurisprudences nationales. Mais cette influence du droit international sur les États ne s'exerce pas sans tensions. Le mouvement d'internationalisation du droit constitutionnel se heurte à la souveraineté des États et soulève la question de l'universalisation des standards démocratiques.

Réciproquement, le constitutionnalisme invite à réfléchir à la démocratisation du droit international. Le développement du droit international dans nos sociétés démocratiques conduit les juristes à s'interroger sur les fondements de ce droit et sur les modalités de son fonctionnement. La légitimation du système et l'écriture des normes internationales entretiennent des liens étroits avec les concepts constitutionnels traditionnels. Mais ces confluences laissent apparaître des lacunes démocratiques. Il est dès lors nécessaire de penser la démocratie au niveau mondial sur le plan de la légitimité politique mais aussi du fonctionnement institutionnel. La dimension démocratique du constitutionnalisme permet d'envisager les ressorts et les perspectives de la constitutionnalisation du droit international, corollaire de l'internationalisation du droit constitutionnel.

## **Direction scientifique**

**Anne-Laure CASSARD-VALEMBOIS et Fanny MALHIÈRE**

Maîtres de conférences à l'Université de Bourgogne, CREDESPO

Inscription gratuite (mais obligatoire) et renseignements  
auprès du secrétariat du CREDESPO

[martina.mayer-perreau@u-bourgogne.fr](mailto:martina.mayer-perreau@u-bourgogne.fr)

03.80.39.53.63

Bulletin d'inscription et plan d'accès sur

<http://credespo.u-bourgogne.fr>

Date limite d'inscription : le 10 septembre 2013